tions, elle a pu applaudir en même temps le triomphe d'une idée républicaine et d'une pensée d'union nationale. Je crois donc être l'interprète de vos sentiments à tous, Messieurs, en portant un toast à M. le Président Loubet, à ce fils de la démocratie sorti des entrailles du peuple. » (Applaudissements).

M. Mougeot prononce ensuite un discours des plus ternes, où il se félicite de connaître ce coin de la Provence et remercie la population d'Avignon de l'accueil qu'elle a fait au représentant du gouvernement.

Election au Conseil Général

Montélimar, 19 mars. — Voici le résultat de l'élection au Conseil général qui a eu lieu pour pourvoir au remplacement de M. Emile Loubet, élu président de la Républiuue.

Ont obtenu : M. Gauthier, républicain, 2,209 voix, ELU.

M. Mauzade, 1,180 voix.

AU MUR DES FÉDÉRÉS

Paris, 19 mars. — Aujourd'hui, vers 4 heures après-midi, une dizaine de membres de la Jeunesse blanquiste sont venus déposer une couronne de perles au mur des Fédérés, au Père Lachaise, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune.

Il n'y a eu aucun incident.

Nouvelles de l'extérieur

LA QUESTION HISPANO-AMÉRICAINE

Madrid, 19 mars. — M. Silvela a conféré cet après-midi avec l'ambassadeur de France.

On croit qu'il fut surtout question des démarches faites par M. Cambon, ambassadeur de France à Washington, au nom de l'Espagne, en faveur des prisonniers encore au pouvoir des Tagalos.

L'Espagne est décidée à protester devant le monde civilisé contre la conduite des Etats-Unis qui avaient promis de libérer ces prisonniers et qui empêchent les démarches faites par le général Rios d'aboutir.

Les opérations des Américains contre Aguinaldo touchent au moment décisif. Le chef philippin, avec le gros de ses forces, environ 25,000 hommes bien armés et bien retranchés sur les hauteurs ou dans la jungle, se trouve à Marilao à huit milles au nord de Caloocan, point le plus extrême occupé par les Américains au nord de Manille.

Dans un conseil de guerre tenu vendredi à Manille, le général Otis aurait cru prudent, avant d'engager une action plus importante que toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici, d'apporter quelques modifications dans ses plans.

Aussi bien l'armée américaine ne va plus pouvoir compter sur l'artillerie de l'amiral Dewey, car les lignes d'Aguinaldo sont trop loin de la côte pour être à portée même des gros canons de l'escadre, ce qui rend la situation moins avantageuse pour le général Otis.

D'autre part, des prêtres espagnols qui ont réussi à s'échapper du camp d'Aguinaldo rapportent que celui-ci montre plus de confiance de jactance que jamais.

La communication faite vendredi au secrétaire d'Etat américain par notre ambassadeur à Washington, M. Cambon, au nom de l'Espagne, relativement aux prisonniers espagnols d'Aguinaldo, fait ressortir que l'Espagne attribue la gravité de la situation à l'interdiction faite par le général Otis de poursuivre les négociations avec les insurgés pour la mise en liberté des prisonniers.

M. Cambon a déclaré que sa communication, ne constituait pas une protestation, mais un simple exposé des observations de l'Espagne sur les conditions des prisonniers détenus dans l'archipel. La communication demande en même temps que des mesures soient prises pour leur soulagement. Elle exprime au nom de l'humanité l'espoir que des mesures effectives soient également prises pour assurer la mise en liberté des prisonniers.

AU PAYS NOIR

REVUE MINIÈRE

Si nous en croyons les feuilles financières, le Congrès de Lens a eu pour résultat de semer la perturbation sur le marché financier. Au grand désappointement des vendeurs et à la grande satisfaction des acquéreurs, les cours ont fléchi de quelques milliers de francs.

Peu importe que les parasites qui vivent de spéculation ne soient point satisfaits. Les directeurs de charbonnages, eux-mêmes, ne se gênent pas pour déclarer que la côte de bourse n'est pas une indication, qu'elle ne peut être prise pour base de discussion dans les rapports entre le travail et le capital.

La Dépêche, n'hésite pas à déclarer que : « M. Basly se trompe et qu'il trompe les ouvriers s'il croit qu'une augmentation de 2 fr. à la tonne dans les prix de vente constitue un bénéfice de deux francs pour les Compagnies. Que le chiffre de 1 fr. 19 d'augmentation sur les salaires, sollicité par les houilleurs, paraisse exagéré à notre confrère, cela se conçoit.

Nous affirmons, néanmoins, qu'une marchandise qui se vend, 2, 3 et 4 francs plus chère que les années précédentes, ne constitue point une perte pour les producteurs de cette marchandise.

En affectant « une part considérable de leurs bénéfices supplémentaires aux travaux de développement de la mine, c'est-à-dire à des travaux qui assurent l'avenir », les exploitants organisent en même temps la stabilité des dividendes.

En effet, au jour où la baisse des prix de vente réapparaîtra, les concessionnaires retrouveront dans l'augmentation de la production des bénéfices au moins égaux à ceux distribués à ce jour. Comme la *Dépêche*, nous pensons que l'intérêt des mineurs n'est pas d'avoir des salaires très élevés dans les moments de prospérité et des salaires très bas dans les années difficiles mais qu'une bonne moyenne, un salaire régulier basé sur les besoins de l'existence ferait mieux leur affaire que les variations successives imposées par les conditions commerciales de l'exploitation.

M. Dehenne, qui passe pour un homme très documenté a, de son côté, essayé, dans « l'organe des Intérêts Industriels » de démontrer la fausseté de notre argumentation en mettant en regard les prix de vente de 1891, avec ceux admis pour les contrats de 1899. Il ajoute que les personnes qui étudieront son exposé reconnaîtront : « combien était supérieure la situation prise au 8 janvier 1891, qui a amené alors une augmentation de 20 0/0 des salaires à celle d'aujourd'hui qui vient de faire éclore une nouvelle augmentation de 25 0/0 ».

Je ne voudrais rien dire de désagréable à M. Dehenne ; il me sera cependant permis de lui faire remarquer qu'il ne connaît pas du tout l'histoire de notre bassin houiller. Non seulement les exploitants n'ont pas eu à subir d'augmentation de salaire en 1891 ; mais, il a fallu que les mineurs luttassent par la grève pour maintenir la prime de 20 0/0 obtenue à l'issue du chômage de 1889.

Nous ne contestons à personne le droit de discuter les décisions prises par le syndicat des mineurs ; néanmoins, nous ne saurions admettre que l'on substituât une date à une autre pour égarer l'opinion publique.

La demande des houilleurs paraît exagérée, disent nos contradicteurs, soit, nous la discuterons devant les directeurs avec la même courtoisie que celle qui n'a cessé de régner au cours de la dernière entrevue et nous ne désespérons pas de voir intervenir un accord qui mettra fin aux commentaires intéressés des brasseurs d'affaires.

Du reste, le principe de la hausse est admis par la délégation d'Arras, qui a décidé qu'une réunion des mêmes représentants aurait lieu dans la première quinzaine d'avril, pour examiner d'un commun accord, si, comme on l'espérait, la situation commerciale justifie une majoration des salaires et en fixer le taux.

BASLY.

Le Crime d'un Frocard A LILLE

LES SOBRIQUETS DES FRÈRES

Un député, M. Gervaize a déposé mercredi à la Chambre, une proposition tendant à réprimer, pour la désignation des citoyens, l'usage de noms autres que ceux résultant des actes de naissances.

La proposition va être prise en considération. Si elle était adoptée, elle mettrait fin au criminel abus que certains congréganistes font des sobriquets barbares dont leurs supérieurs les affublent.

En cette affaire, le frère Flamidien, l'auteur présumé du crime de Lille, n'est pas en cause. Il ne semble pas qu'il ait exercé ses talents, ailleurs, sous un autre nom.

Mais, depuis que le professeur du petit Foveaux est sous les verrous, d'autres scandales se sont produits ; sur différents points de la France, des frères sous la menace d'une arrestation pour attentats à la pudeur, ont pris la fuite.

Grâce à la complicité tacite de leurs collègues, plusieurs échapperont aux recherches de la justice. N'est-il pas à craindre, grâce au système des sobriquets congréganistes dont ils changent plus volontiers que de chemise, que les fugitifs ne puissent renouveler leurs exploits dans d'autres établissements et souiller de nouvelles victimes ?

En mars 1879, la Cour d'assises de la Haute-Garonne jugeait un nommé Auguste Bavery, en religion frère Séraphin. Ce scélérat qui était directeur de l'Orphelinat agricole de Notre-Dame-des-Rochers, près de Luchon, s'était créé un sérail de mignons avec tous les jeunes gens à lui confiés. En souillant les enfants, il leur inoculait une maladie vénérienne affreuse dont il était infecté.

Or, ce pédéraste en soutane avait été condamné déjà sous trois pseudonymes et en trois endroits différents : à un mois de prison sous le nom de frère Gonzalès, à trois mois sous le nom de frère Aurélius, et à trois ans, sous le nom de frère Oppède.

Après avoir subi cette dernière peine, il était devenu frère Séraphin et ses supérieurs afin de lui éviter de nouvelles mésaventures avec la justice, ne le placèrent dès lors que dans les orphelinats.

Là, les victimes n'ayant pas de parents pour transmettre leurs plaintes, frère Séraphin, ex-Oppède, ex-Aurélius, ex-Gonzalès, pouvait sodomiser à son aise. Il demeura quinze ans préfet des études à l'Orphelinat de la Madeleine à Marseille. Que se passa-t-il dans cet établissement ? Mais, à Notre-Dame des-Rochers, les exploits du frère Séraphin eurent assez de retentissement pour franchir les hautes murailles de l'Orphelinat.

Frère Séraphin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Frappé des inconvénients de perpétuelles annulations de noms des congréganistes, le Conseil général de la Corrèze adopta, il y a quelques années, le vœu suivant :

« Le Conseil général, considérant que les noms d'emprunt adoptés par les congréganistes sont un obstacle sérieux à toutes les recherches et poursuites judiciaires nécessitées par les actes d'immoralité dont se rendent trop souvent coupables les membres de ces institutions ;

« Emet le vœu qu'il soit interdit par une loi aux congréganistes, de prendre un nom autre que celui de leur famille. »

Ajoutons que l'usage de ces sobriquets a permis aussi à un grand nombre de congréganistes de parer à l'impossibilité où beaucoup d'entre eux se trouvaient de passer les examens du brevet élémentaire exigé par la loi. Déracinés, inconnus sous leurs vrais noms, les membres les moins ignorants des communautés subissaient les épreuves aux lieu et place des autres. La justice n'a pas pu réprimer la dixième partie des fraudes ainsi commises.

Au reste, en attendant que la proposition de M. Gervaize aboutisse, pourquoi n'appliquerait-on pas les dispositions du décret du 6 fructidor an II ?

Voici les trois premiers articles de cette disposition législative :

« Art. I. — Aucun citoyen ne pourra porter de nom, ni de prénoms autres que ceux exprimés dans son acte de naissance, ceux qui les auraient quittés seraient tenus de les *reprendre* ».

» Art. 2. — Il est également interdit d'ajouter *aucun surnom à son nom propre, à moins* qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer les membres d'une même famille.

» Art. 3. — Ceux qui enfreindraient les dispositions des deux articles précédents seront condamnés à six mois d'emprisonnement et à une amende égale au quart de leurs revenus. La récidive sera punie de la dégradation civique. »

Si ces sages dispositions étaient remises en vigueur, on verrait moins de rastaquouères et d'usuriers enrichis arborer de faux titres nobiliaires et les congreganistes seraient contraints d'épurer leur personnel enseignant peuplé de tant de boucs galeux.

UN OUBLI

La *Croix*, la *Dépêche* et tous les journaux cléricaux ont mené grand tapage autour d'une affaire qui vient de se passer au Pin-en-Mauges, mais dans laquelle rien ne prouve jusqu'ici, qu'il y ait eu crime.

Un instituteur est parti, emmenant avec lui le fils de sa maîtresse d'hôtel, âgé de 11 ans environ.

Les parents, du reste, ne semblent pas très inquiets de cette disparition, et s'ils ont fait une déclaration de cet événement, ils n'ont pas porté plainte, ce qui n'est certes pas la même chose.

M. Moriceau, l'instituteur en question, est *ancien élève d'un des établissement congréganistes du Maine-et-Loire*. Et c'est à la suite d'un court séjour au Pin, que la municipalité avait fait des démarches pour l'avoir comme instituteur, parce qu'il s'était fait remarquer *par une piété ardente*.

Le syndicat flamidien a sans doute oublié de signaler ce détail sur les affiches qu'il a fait placarder sur les murs de Lille.

La *Croix* a également oublié de signaler que Moriceau est un élève des chers frères, un produit des écoles congréganistes.

C'est un oubli que nous tenons à réparer.

ENCORE UN FLAMIDIEN

Le père d'un petit garçon de sept ans qui fréquente une école congréganiste de Blois s'aperçut naguère que le cher frère prenait avec son fils des privautés plus que suspectes.

Il avertit le directeur de l'école qui avec le coupable joua toute une comédie de supplications aux genoux du père de la victime.

Comme cet homme dépend pour son travail du monde clérical, il se laissa fléchir à condition toutefois que le saligaud serait renvoyé. Mais la nouvelle du scandale vint aux oreilles de la police Lorsque le parquet intervint, le frère coupable avait pris le large. On assure aux dernières nouvelles que la justice aurait réussi à mettre la main sur ce nouvel ange qui a fait la bête. Parlez-nous du célibat des frères !...

JURY D'ÉLECTION

On lit dans la *Semaine de France* :

Le frère Flamidien prévenu comme l'on sait d'avoir sodomisé et étranglé un de ses petits élèves, à l'Ecole congréganiste de Notre-Dame-de-la-Treille, a éprouvé le besoin d'écrire, de sa prison, une lettre rendue publique par la *Croix du Nord*.

Or, nous découpons l'étrange passage que voici dans sa missive :

Aussitôt arrivé à la cour, à 7 heures, je fus le point de mire de 80 escrocs...

A huit heures, un petit homme m'approche disant : « Vous savez que je suis au courant de votre affaire.

— Quelle affaire ?

— Celle de la rue de la Monnaie. Mais, soyez tranquille, vous êtes bien défendu ; oh oui. On prouve comme 2 et 2 font 4 que vous êtes innocent. J'ai lu, ajoute cet inconnu, oui, lu tous les journaux et suis allé chez les parents au surlendemain des funérailles. Soyez sans inquiétudes, ils ne vous supposent point coupable !

Je priai le prisonnier de garder le silence Mais, trois heures après, chacun me connaissait, non pour un assassin, mais pour une victime innocente.

Aussi quelle ne fut pas ma joie de constater le respect que me témoignait chacun de ces infortunés détenus. Surtout le soir, au dortoir, pas un mot contre la religion ; tous, tous absolument — voire même la fameuse canaille de la veille — se turent !

Il résulte de cette bizarre communication que si l'innocence du frère Flamidien est en question devant la magistrature, elle est reconnue par les quatre-vingts escrocs (*sic*), co-détenus de cet éducateur congréganiste.

D'où cette conséquence que le frère Flamidien voudrait bien que le jury des Assises fut recruté dans les maisons centrales, parmi ces « vieux chevaux de retour », plutôt que parmi les citoyens de bonne vie et mœurs !...

Oh, alors ! ce serait l'acquittement assuré avec les bons catholiques qu'on ne rencontre que là.

La lettre du frère Flamidien nous rappelle cette phrase immense que nous avons lue un jour dans la *Croix* : « Quand les Eglises sont vides, les prisons sont pleines ! »

Un patron flamidien

On nous écrit de Cysoing :

Le dimanche de la Mi-Carême, trois jeunes gens de 18 à 20 ans traversaient la place de Cysoing en chantant le refrain du jour :

Fais semblant de rien...

Sortant tout à coup de l'endroit où il se tenait aux aguets, un frocard venant on ne sait d'où se précipite sur le trio d'amis et, bien que n'étant pas évêque, leur administre libéralement et sans plus de façon la confirmation !

O douceur évangélique ! Suave mansuétude cléricale !

Bref, on pensait que l'incident n'aurait pas d'autres suites et que l'ensoutané, heureux de n'avoir pas été rossé comme il le méritait, ferait le silence autour de sa folle équipée.

Mais c'était compter sans la rancune et la méchanceté des rats de sacristie.

La haine des frocards est inextinguible.

Le prêtre frappeur fit sournoisement des démarches auprès de l'industriel chez lequel travaillaient les trois jeunes gens en question.

Ce patron, étant un clérical de la plus sale eau, n'avait naturellement rien à refuser au frocard, avide de vengeance.

Aussi, quand ces trois jeunes gens se présentèrent au bureau du patron pour recevoir le prix de leur travail, ce bon apôtre, se faisant l'instrument des haines et des rancunes du cafard, les accueillit par ces paroles, soulignées d'un sourire mauvais et jésuitique : « Vous pouvez allez chercher de l'ouvrage ailleurs. Vous avez chanté la chanson de Flamidien. Les gens qui n'ont pas de religion ou qui l'insultent ne peuvent gagner mon argent ».

Que dites-vous de cette patronale sortie ?

Une fois de plus, l'alliance du coffre-fort et du goupillon vient de s'affirmer sur le dos des travailleurs.

L'immonde syndicat flamidien ne se contente pas d'insulter la magistrature républicaine, de vomir à flots la calomnie et le mensonge. Il veut à présent priver de travail et réduire à la misère les ouvriers qui ne proclament pas que le cher frère Flamidien est vierge et martyr !

LA GRÈVE DES FAIENCIERS de Saint-Amand

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

L'annonce de la conférence du citoyen Siauve avait produit chez les faienciers un indescriptible enthousiasme.

Certain personnage à l'anatomie quelque peu défectueuse s'était, parait-il, vanté que notre rédacteur en chef n'aurait plus mis les pieds à Saint-Amand.

Il est vrai que, selon l'*Impartial*, la popularité de Siauve était si considérablement atténuée, qu'on pouvait supposer que le ressentiment du public et les nuées de la foule lui auraient valu un peu chaleureux accueil.

Mais les cris de « A bas Siauve ! » que le reporter de l'*Impartial* a seul le privilège d'entendre sont rentrés dans les gosiers, et seules des acclamations ont été poussées dans Saint-Amand. Par contre on a beaucoup crié « A bas Lepez ! » et comme notre loyauté professionnelle et notre sens auditif eussent pu être surpris, nous tenons à la disposition du rédacteur valenciennois une longue liste de témoins dignes de foi qui sont prêts à affirmer la véracité de nos dires.

On n'est pas trop prudent. — Et si notre confrère vient se livrer sur place à une nouvelle enquête, nos amis de Saint-Amand lui donneront tous les renseignements désirables et renouvelleront, s'il lui plaît, devant lui, afin d'éclairer sa religion, les cris divers autant que peu flatteurs qu'on lançait à l'adresse de son maître.

L'arrivée de Siauve

Les membres de la commission syndicale et de l'ancien comité de la grève attendaient à la gare le citoyen Siauve pour l'accompagner jusqu'au *Salon amandinois*. Sur toute la route des faienciers sortent des maisons et viennent se joindre au groupe qui compte plusieurs centaines de personnes à l'arrivée au Moulin-des-Loups.

LA CONFÉRENCE

Quinze cents auditeurs se pressent au *Salon amandinois* au moment où la séance est ouverte, c'est-à-dire à 6 heures 1/2.

Le bureau est constitué par acclamations : Président le citoyen Baptiste Victor, assesseurs : Larivière Henri et Duvivier Henri, secrétaire Henri Corchand.

Le dévoué secrétaire du syndicat. Baptiste Victor, après quelques paroles de remerciements donne la parole au citoyen Siauve.

Discours de Siauve

A son arrivée à la tribune le citoyen Siauve est accueilli par de frénétiques acclamations.

On crie : « Vive Siauve ! A bas l'*Impartial* ! A bas Lepez ! »

Mais le citoyen Siauve fait signe qu'il veut parler et aussitôt le silence le plus complet s'établit.

— « Il parait, dit l'orateur, qu'on s'est vanté dans le milieu patronal, que je me garderais désormais de venir à Saint-Amand.

« J'aurais remis ma visite à dimanche prochain, sans cette vantardise imbécile ; mais la connaissant, je suis venu malgré ma fatigue et j'espère bien trouver ici ceux qui, derrière les portes de leurs usines ou dans des cercles intimes m'injurient misérablement.

» Etes-vous là M. Lebacqz. — vous qui prétendez me connaître et que j'ignore ? Si oui vous viendrez tout à l'heure à cette tribune... Vous pouvez même m'y remplacer de suite... je vous céderai la place avec plaisir pour un instant ! »

Ici, Siauve s'arrête, mais dom Bosco ne répond pas à son invite.

On applaudit et on rit.

Le conférencier reprend alors point par point les diverses phases de la grève, — non pas pour édifier les grévistes qui savent à quoi s'en tenir, — mais pour qu'aucun des adversaires du Parti Ouvrier qui se sont glissés timidement dans la salle n'en ignore.

Il établit qu'il n'est intervenu dans la grève des faienciers qu'à la demande des faienciers eux-mêmes et plus de trois semaines après que la grève eût éclaté.

Quant au rôle personnel qu'il exerça, Siauve le décrit avec une précision absolue :

— « Mon rôle, dit-il, fut tout de conciliation. M. Sirot peut en témoigner et à défaut de sa déposition j'aurai comme attestation deux télégrammes qu'il m'a adressés, ses visites et nos entrevues chez lui...

« Ce rôle a été reconnu par le *Progrès du Nord*, adversaire politique mais adversaire loyal, dont la loyauté passe bien au-dessus de celle de M. Lebacqz...

« M. Lebacqz ?

« Mais c'est à nous et *à nous seul* qu'il doit la reprise du travail dans son usine ; c'est à nous et à nous seul qu'il doit de ne pas avoir été mis au-dessous de Folscheid lui-même ! » (Tonnerre d'applaudissements).

Siauve prend alors vivement à partie le sieur dom Bosco qui a sans doute pensé réduire la protubérance qui le gène en ouvrant un robinet à sa bile...

On applaudit à outrance les saillies de l'orateur qui atteint les sommets de l'éloquence quand il flétrit avec indignation les *procédés* de Lebacqz, d'abord vis-à-vis de quatorze ouvriers qu'il a *ajournés*, ensuite vis-à-vis d'une ouvrière Léonie B... jugée criminelle et condamnée par ce potentat pour être venue quêter à Lille en faveur de ses frères et sœurs d'atelier.

Contre cette enfant, Lebacqz et ses valets ont sorti les pires outrages, de même que contre les sept autres quêteuses.

C'est infâme et Siauve flétrit cette infâmie comme elle le mérite.

— « C'est bien bas, au contraire, qu'il faudrait saluer ces « *mendiantes du devoir* » qui n'ayant jusqu'alors vécu que du produit de leur travail se sont fait « quêteuses » malgré une instinctive et très compréhensible répugnance pour être utiles à leurs camarades et à leurs familles... »

Pendant plusieurs minutes des applaudissements empêchent l'orateur de continuer. On crie : « Vive les quêteuses ! »

Enfin Siauve peut continuer. Il rappelle qu'il y a quelques mois, la maison Lebacqz, en délicatesse avec le Comptoir Céramique, lui envoya, au *Réveil du Nord*, un de ses représentants pour obtenir une campagne de presse contre ce Comptoir.

Siauve qui connaissait le représentant ne l'éconduisit pas et il demanda à étudier le dossier. Enfin, s'étant rendu compte qu'il s'agissait non point d'un rappel à la loi *contre les accaparements* mais d'une vengeance personnelle, il refusa formellement de se faire le porte-plume de Monsieur Lebacqz.

Le dossier est à la disposition des intéressés... (Vifs applaudissements.)

— « Est-ce par cet acte dont je tire vanité que M. Lebacqz prétend me connaître ? » dit Siauve.

Mais c'est trop s'occuper de cet individu dont l'infirmité accroît sans doute la malfaisance et l'orateur parle des engagements pris vis-à-vis des *ajournés*.

Il espère que ces engagements seront tenus. L'assurance lui en a été donnée à Paris, l'autre jour encore. Il faudra bien qu'on s'exécute, bon gré, mal gré. Et, d'ailleurs, M. Sirot ne permettrait pas d'échappatoire...

On doit constater loyalement que l'usine Folscheid a été autrement ponctuelle dans l'exécution de ses engagements que la maison Lebacqz. Elle a repris tous ses ouvriers moins les cinq *ajournés*. Qu'elle accorde à ceux-ci l'indemnité individuelle de 200 fr. promis et on n'aura plus rien à lui demander ! (Vifs applaudissements).

Après une spirituelle sortie sur le mot d' « ajourné » mis à la mode au cours de la grève des faienciers et qui prétend couvrir les façons jésuitiques du patronat, Siauve relève les critiques d'une certaine presse à son égard.

Il le fait avec une grande modération de langage qui contraste avec la virulence des attaques.

Enfin, l'orateur termine en tirant l'enseignement social de la grève désormais clôturée.

Il parle alors socialisme et toute cette partie de son discours eût été à sténographier. Nous ne l'avons pu faire, mais nous espérons bien que Siauve la traduira quelque jour en un article.

La péroraison par laquelle Siauve a terminé son discours a été saluée de longs applaudissements et le président a dû attendre longtemps avant de pouvoir prendre la parole pour remercier l'orateur et mettre aux voix l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour

Les faienciers et faiencières, réunis au Salon Amandinois au nombre de 1500.

Constatent qu'aucun des lâches calomniateurs du Syndicat des Faienciers et du citoyen Siauve n'a eu le courage de venir à la tribune pour répéter publiquement leurs infâmes insinuations,

Flétrissent, comme ils le méritent, ces tristes personnages,

Renouvellent au citoyen Siauve l'expression de leur profonde sympathie et de leur reconnaissance pour le dévouement qu'il a apporté à défendre les intérêts des grévistes faienciers et à organiser dans les colonnes du *Réveil*, la souscription qui a donné et donne encore les magnifiques résultats que l'on sait,

Et se séparent aux cris de : « Vive le Syndicat ! Vive le Parti Ouvrier ! »

Nouvelle allocution de Siauve

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. Siauve très ému se lève et remercie l'assistance de ce nouveau témoignage de sympathie.

— « Vous avez voulu, dit-il, me venger des injures de nos communs adversaires. Ce n'était pas utile. Vous ne les empêcherez pas de baver... Laissons couler leur inoffensif venin et traîtons toujours, quant à nous, notre drapeau : celui du Parti ouvrier ! »

La sortie

La sortie s'est effectuée dans le plus grand calme.

Après avoir stationné quelques instants au Salon Amandinois, Siauve accompagné des *quêteuses* détestées de M. Lebacqz et des membres de la Commission syndicale s'est rendu à la gare où il a pris le train de 9 h. 1/2, promettant bien à ses amis de revenir les voir prochainement, malgré les menaces des Lebacqz et autres *Impartial* !

Conférence de Devraigne à Roubaix

La Chorale « La Solidarité ouvrière » avait organisé une grande Conférence-Concert pour célébrer le 18 Mars.

Dès six heures la salle des fêtes regorge de citoyennes et citoyens.

La première partie du concert est enlevée avec beaucoup de brio et l'assistance ne ménage pas ses applaudissements.

La conférence s'ouvre après la constitution du bureau. La parole est donnée au camarade Michel Servais, qui retrace les dernières années de l'Empire et fait un tableau saisissant du Paris de la Révolution de 71. Travailleurs dit-il, en terminant, tous debout pour les batailles de demain (vifs applaudissements).

Devraigne est salué par des applaudissements enthousiastes dès son apparition à la tribune. Un cri unique de : Vive la Commune ! s'échappe de toutes les poitrines.

Oui, dit notre ami, vive la Commune ! que ce cri qui s'élevait dans l'espace dans les heures tristes de 71, soit pour nous le cri d'espérance en la Révolution prochaine.

Que les 35,000 citoyens qui ont été enfouis dans la chaux vive par les versaillais soient vengés, que le prolétariat brise ses chaines et devienne son maître, là est notre idéal, là sont nos espérances.

Devraigne fait l'historique de la Commune ; il s'attache surtout à montrer les fautes, les erreurs commises.

Que l'histoire d'hier, dit-il, nous serve, nous guide dans les actes que nous sommes appelés à remplir.

Thiers, le bourreau bourgeois est cloué au pilori.

Sa péroraison soulève l'assistance ; la salle entière debout, salue ses dernières paroles par une immense clameur de : Vive la Commune ! Vive la Révolution !

Le concert se termine par des chants socialistes. Une quête faite au profit des grévistes de Saint-Amand produit la somme de 5 fr.

Dernière Heure

Election au Conseil général

Toulouse, 19 mars. — M. Ucay, conservateur, a été élu conseiller général par 1,519 voix contre 1,465 à M. Serre, maire de Toulouse, radical-socialiste.

L'ANNIVERSAIRE DU 18 MARS

Paris, 19 mars. — A l'occasion de l'anniversaire de la Commune, les membres de la coalition révolutionnaire et du parti d'action révolutionnaire communiste avaient organisé un banquet au Palais-Royal.

M. Vaughan, rédacteur à l'*Aurore*, présidait, ayant à ses côtés Sébastien Faure, Octave Mirbeau et Cypriani.

Des toasts ont été portés par Sébastien Faure et Vaughan qui a chanté la *Carmagnole*, reprise en chœur par l'assistance.

LA GRACE DE SCHNEIDER

Paris, 19 mars. — M. Henri Robert, qui fut, devant la cour d'assises de la Seine, le défenseur de Gustave Schneider, condamné à mort pour avoir, dans les circonstances que nous rappelions ces jours derniers, assassiné sa patronne, Mme Leprince, fleuriste rue Saint-Denis, a été reçu aujourd'hui par M. Loubet, président de la République.

Au cours de cette entrevue, M. Loubet a annoncé à M. Henri Robert qu'il avait commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Gustave Schneider.

VOL DE TIMBRES-POSTE

Vienne, 19 mars. — Un vol assez curieux produit à Budapest une grande sensation, à cause de la personne du délinquant. Il s'agit d'un vol de timbres-poste dont l'auteur n'est autre que l'ancien député Koloman de Szecsœny, le même qui, il y a quelques années, à la suite du lancement d'une bombe explosible, avait déjà comparu devant la justice et avait été acquitté comme irresponsable.

M. de Szecsœny, après être resté quelque temps entre les mains des médecins, avait été nommé contrôleur au ministère des finances. C'est sa situation qui lui a permis d'accomplir facilement son larcin. Il est d'usage que les timbres qui ne sont pas assez bien imprimés soient empaquetés, puis brûlés dans un four à brique situé non loin du ministère.

M. de Szecsœny, en qualité de contrôleur, parvint à s'entendre avec le chauffeur du four et à soustraire ainsi tout ou partie des timbres mal venus, et il remettait en circulation ceux qui n'avaient que des défauts peu visibles.

LE SUCCESSEUR DE M. LAURANCEAU

Paris, 19 Mars. — M. Le Gall, inspecteur en chef des services administratifs de la marine, ancien directeur du cabinet du Président de la République, a été nommé trésorier-payeur général du département du Gard en remplacement de M. Lauranceau, décédé

FEUILLETON DU 21 MARS. — N° 10

V

Les secrets de sacristie

— Vous offrirez à Notre-Seigneur le sacrifice de votre orgueil ; car ce mariage doit se faire pour la plus grande gloire de Dieu ! Savez-vous que la petite Montal réunira un jour sur sa tête cinq ou six millions ? Il y a là de quoi décrasser les de Fraissac. Au surplus, le jeune homme est un de nos élèves ; et le saint-père s'intéresse à lui d'une façon toute particulière. Le cardinal Antonelli ne dédaigne pas de correspondre avec lui.

— Bah ! les Montal sont aussi riches que cela ? fit la marquise, qui regardait le père Taupin dans les yeux, et qui comprit enfin qu'il pouvait y avoir là une affaire pour la Compagnie. Allons, soit ! puisque vous y tenez tant ! ajouta-t-elle avec un soupir. Mais alors, chargez-vous de l'invitation ; car je ne puis, moi, marquise de Mauvers, faire des avances à ces dames.

— Il y a tantôt réunion des dames de charité pour statuer sur l'œuvre des Petites Chemises. Ces deux dames y seront : vous les inviterez à vos mardis.

— Il sera fait ainsi que vous le souhaitez ; mais alors, cher père, après cette dure pénitence, vous me devez bien, avec l'absolution de toutes mes fautes passées, une indulgence plénière à l'heure de ma mort.

— Tenez, ma fille, lui dit le jésuite, en tirant de son bréviaire une image crasseuse et usée, je me sépare pour vous de cette miraculeuse relique. C'est une image qui m'a été donnée par le saint-père lui-même, et qui doit conduire directement au ciel celui ou celle qui ne s'en séparera jamais.

La marquise prit avec componction cette relique malpropre et la glissa dans son élégant missel.

Après la marquise, le sacristain introduisit une jeune fille : mine béate, tête penchée, mains grasses et rougeaudes.

— Eh bien ! comment va la malade ? demanda le père Taupin.

— Toujours bien mal. Je lui ai glissé hier qu'elle devait songer à mettre ses affaires en règle.

— Qu'a-t-elle répondu ?

— Elle a paru très bouleversée ; j'ai même eu bien peur, car elle s'est trouvée mal.

— A-t-elle demandé un notaire, un confesseur ?

— Cette nuit, je lui ai parlé confession ; elle a éprouvé une seconde syncope, moins longue cependant que la première.

— Est-elle réconciliée avec les Siraudot ?

— Non. Elle a demandé si Mme Montal n'était pas venue la voir.

— Que lui avez-vous répondu ?

— J'ai dit : non. Et tout bas j'ai ajouté : pas aujourd'hui. Alors je lui ai fait remarquer combien elle était abandonnée de sa famille.

— Et puis ?

— Elle a soupiré ; et j'ai ajouté : il ne vous reste que Dieu ; celui-là ne vous abandonnera vas. — Tu as raison, a-t-répondu. Et j'ai vu qu'elle se mettait à prier. Maintenant que faut-il que je fasse ?

— Continuez comme vous avez commencé. Parlez-lui de Dieu, de confession et même de testament. Si madame Montal se présente de nouveau, laissez-la approcher ; car il ne faut pas qu'on puisse dire que vous avez éloigné sa famille de son chevet.

— Et les Siraudot ?

— Econduisez-les d'abord poliment : et s'ils insistent trop, recevez-les, mais ayez bien soin de les montrer à Mme de St-Florent sous leur vrai jour : comme des ingrats, des impies, qui ne pourraient faire qu'un fort mauvais usage de sa fortune. Pauvre femme ! Il faut bien l'éclairer, afin de l'empêcher de commettre quelque sottise.

— Ne devrais-je pas lui inspirer la pensée de faire un legs à la Compagnie ?

— La Compagnie ne peut et ne veut rien accepter en propre : mais nous avons un homme de confiance que je lui ferai connaître quand l'heure sera venue. C'est bien, ma fille, je suis content de vos services ; je veillerai à ce que madame de Saint-Florent ne nous oublie pas sur son testament.

— Oh ! mon bon père, merci ! s'écria la béate fille ; mais ce n'est pas l'intérêt qui me fait vous servir, c'est la conviction que je travaille pour l'amour de Dieu.

Quand elle fut sortie, un jeune homme qui cachait ses yeux louches sous des lunettes, entra, l'air onctueux et sournois.

— Eh bien ! fit le père Taupin, que se passe-t-il dans votre collège !

— Oh ! mon père, des choses horribles ! Les élèves ne se gênent plus pour arborer l'impiété la plus cynique. Ce sont des plaisanteries sans trêve sur le *pain à cacheter* ; ils n'appellent plus autrement la sainte Eucharistie qu'ils vont recevoir à Pâques. Les grands portent des livres d'étude à la messe ; et j'ai vu l'autre jour le professeur de mathématique sourire devant l'épouvantable blasphème d'un élève qui appelait Jésus « le bâtard juif »

— Quel est cet élève ?

— Le fils Sirandot.

— Bon ! fit le jésuite, voilà bien le fruit de l'éducation laïque et des mauvais exemples qu'il reçoit dans sa famille.

— Ce n'est pas tout, reprit le rapporteur. Dans le cours de géologie, M. David a fait remonter la création du monde au moins cent mille ans avant l'époque fixée par la Genèse, dont il a battu en brèche toutes les saintes traditions.

— C'est bien, mon fils, je suis content de vous. Continuez à observer. Vous rendez un grand service à la religion. Bien qu'on veuille nous anéantir, nous avons encore de l'influence en haut lieu ; et je vous promets d'obtenir pour votre mère l'emploi qu'elle sollicite vainement depuis si longtemps.

Après ce jésuite en robe courte, une jeune fille, simplement habillée de noir coiffé d'un bonnet blanc, parut sur le seuil de la sacristie.

C'était une institutrice laïque.

Le père Taupin exerçait son influence occulte jusque dans l'école normale des filles du département. La directrice de cet établissement, originaire de Valbrénon, et affiliée à la Compagnie de Jésus, avait fait de ses élèves autant de jésuitesses absolument dévouées à la sainte cause, et arborait la devise même des jésuites : *Ad majorem Dei gloriam*.

Dans cette école transformée en couvent, on suivait la règle de Saint-Ignace : mêmes exercices spirituels, même obéissance passive, même obligation de se confesser à la directrice. Si l'on ne prononçait pas de vœux, on s'engageait du moins à renoncer au mariage.

Ces institutrices étaient donc pour les jésuites de précieux agents d'espionnage. Elles devaient tenir note de tout ce qui se passait dans leurs communes ; et, grâce à cette puissante organisation, le père Taupin savait tout, et étendait sa domination jusque dans les hameaux les plus reculés du département.

Donc cette institutrice, qui dirigeait l'école de Valbrénon, renseignait le supérieur sur les sentiments et les agissements de quelques républicains influents de la classe ouvrière, dont les enfants fréquentaient cette école. Elle rapporta notamment quelques propos tenus par les fermiers de M. Montal.

— S'ils se moquent ainsi de la religion ajouta-t-elle, c'est qu'ils se sentent encouragés, soutenus sans doute.

— Eh bien ! il faut les châtier dans leur enfants.

— C'est aussi ce que je fais, répartit l'institutrice.

Après l'institutrice, défilèrent quelques hommes et un certain nombre de femmes, appartenant à la « Société » ; car le père Taupin, nous l'avons dit, dédaignait le menu fretin des pénitentes, quand il ne trouvait aucun intérêt à entendre leurs fadaises.

La plupart, en effet, venaient accuser des fautes niaises, des peccadilles à faire sourire le plus austère confesseur ; mais le père Taupin, lui ne souriait point. Il les écoutait, le sourcil froncé. Il savait que son influence était faite de la sottise et de la crédulité de toutes ces femmes. Aussi, tandis qu'il se montrait rempli d'indulgence pour des fautes graves, il affectait souvent une sévérité excessive pour de légères imperfections. Mais où il se montrait intraitable, c'était pour tous les péchés, si légers fussent-ils, contre la sainte vertu.

C'était ainsi qu'il appelait la chasteté, un mot qu'il ne prononçait jamais ; car disait-il, son nom seul suffit à la ternir.

La plupart de ses pénitentes étaient âgées, et dans sa conduite vis-à-vis des femmes, le père Taupin était inattaquable et inattaqué.

Il professait d'ailleurs pour la femme le plus profond mépris. Il partageait, à cet égard l'opinion de tous les casuistes de son ordre :

« Mieux vaut la méchanceté de l'homme, dit le père Gury, que le bienfait d'une femme.

» Du vêtement vient la teigne ; de la femme, le mal de l'homme. »

(A suivre).